

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Comment assurez-vous la participation effective des Parisiens et Parisiennes à la vie citoyenne notamment pour ceux qui rencontrent des difficultés logistiques et financières pour le faire (compte épargne temps bénévole, octroi d'indemnisation ou d'heures pour participer aux instances) ?

Je souhaite créer une Agora citoyenne de Paris, composée pour moitié de citoyens tirés au sort. La démocratie ne peut pas se réduire à une élection tous les six ans ou à l'expression de préférences dans le cadre d'un budget participatif. Elle doit également permettre à chaque Parisienne et à chaque Parisien d'être appelé, à tour de rôle, à s'engager au service de leurs concitoyens. C'est ce que permet notamment le tirage au sort.

Pour construire le Nouveau Paris, une vingtaine de métropolitains, non Parisiens, en feront également partie. Un quart de cette Agora sera composé de représentants du tissu associatif et syndical parisien, dont des mouvements de jeunesse, et un quart de scientifiques et d'experts. Ses membres, qui siègeront pour deux ans, seront **au nombre de 163, à l'image du Conseil de Paris**.

L'Agora sera **compétente** pour :

- examiner les pétitions reçues avant transmission au Conseil de Paris ;
- formuler un avis sur les projets de référendum et de consultation envisagés par la municipalité ;
- se prononcer sur toute question sur saisine du Conseil de Paris ;
- faire inscrire des questions à l'ordre du jour du Conseil de Paris ;
- refondre le cadre d'octroi des subventions aux associations ;
- évaluer le bilan carbone de la ville et les politiques environnementales conduites.

L'Agora permettra donc d'associer les citoyens à l'élaboration des règlements et décisions de la Ville de Paris, en revisitant l'antique droit de pétition. Sur Internet, de nombreux sites permettent aux citoyens de mettre en ligne des pétitions, sur les sujets les plus divers.

Sous réserve que la validité juridique de l'initiative soit vérifiée et qu'un nombre significatif de signatures soit réuni, l'Agora examinera les pétitions qui lui seront transmises, en se prononçant par un avis sur la question soulevée et sur les suites qu'elle entend y donner.

Cette Agora aura donc des fonctions qui, à l'échelle nationale, sont assurées par le CESE, la Commission Nationale du Débat Public et la Convention Citoyenne.

Ses membres bénéficieront d'une indemnité journalière, d'une compensation de pertes de revenus, si des journées de travail sont perdues, d'une couverture des frais de garde induits, le cas échéant, et d'un défraiement pour leurs éventuels frais de déplacement, à l'image de ce qui a été prévu pour la convention citoyenne sur le climat.

Dans quelle mesure comptez-vous développer et soutenir les actions menées par les conseils de quartier ?

Les conseils de quartier seront naturellement associés aux grandes orientations de la Ville, notamment en ce qui concerne le changement climatique, ou le renforcement de la cohésion sociale.

Il existe désormais des applications qui permettent d'évaluer un bilan carbone, que ce soit pour un individu, une collectivité, un quartier. Le plan de transition vers une société zéro-carbone, élaboré à l'échelle de la ville, pourra être décliné dans chaque quartier. Les conseils de quartier pourront être également des supports pour la mobilisation autour de la propreté et de la gestion des déchets (challenge « Rue zéro déchet » notamment).

Par ailleurs, nous créons une **Fabrique civique** qui aura pour but de rapprocher les start-ups et les citoyens pour construire des solutions qui améliorent la vie des Parisiens. Les conseils de quartier pourront proposer à la **Fabrique civique** des problèmes qui pourront être résolus en son sein.

Quelles compétences, moyens et autonomie souhaitez-vous donner aux maires d'arrondissement ? Comment associez-vous davantage les citoyens à la politique sociale de la Ville (petite enfance, handicap, aides sociales...) ?

L'Agora permettra donc d'associer les citoyens à l'élaboration des règlements et décisions de la Ville de Paris, en revisitant l'antique droit de pétition. Sur Internet, de nombreux sites permettent aux citoyens de mettre en ligne des pétitions, sur les sujets les plus divers.

Je souhaite construire un Nouveau Paris, qui rassemblera le Paris actuel, c'est-à-dire le Paris de 1860, et les communes voisines. Naturellement, ce mouvement vers un agrandissement de Paris, c'est-à-dire la construction d'une commune nouvelle, doit se doubler d'un puissant mouvement de déconcentration au sein de l'administration parisienne, d'une part, et d'une responsabilisation accrue des maires d'arrondissements, d'autre part. Les services dont la gestion doit s'assurer en proximité, et notamment le nettoyage, seront placés sous leur responsabilité.

En ce qui concerne les politiques sociales, je serai très attentif à ce que les usagers, et le cas échéant leurs représentants, soient associés à l'évolution des politiques publiques. Je pense notamment aux associations représentant les personnes en situation de handicap.

Je crois qu'il faut aussi un « choc de participation » des personnes concernées, en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'évolution du conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale me semble être un exemple de bonne pratique qu'il serait utile de mettre en œuvre également à l'échelle de Paris.

Quelles sont vos priorités et leur traduction budgétaire vis-à-vis des associations parisiennes ?

L'engagement associatif est central dans une ville traversée de si nombreux murs invisibles, comme l'est Paris.

Je souhaite que mettre en lumière, mettre en avant, l'action des associations. Je crois qu'il y a dans notre société un potentiel extraordinaire d'engagement civique et citoyen, qui ne demande qu'à trouver un moyen de s'accomplir. Beaucoup de Parisiens seraient susceptibles de s'engager davantage, mais ne savent pas auprès de quelle porte frapper. La communication de la mairie doit donc être, en ce sens, pratico-pratique, et non pas institutionnelle.

Le deuxième point, c'est que je considérerai les associations comme des partenaires et non pas comme des instruments de l'action publique. La posture de la Mairie, à leur égard, doit changer. La Mairie doit se positionner, non plus comme donneur d'ordre, mais comme catalyseur. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, et plus largement des solidarités, mais cela l'est aussi dans le domaine de la culture, par exemple.

Quelles nouvelles formes de participation citoyenne envisagez-vous (monnaie locale, participation numérique, référendum d'initiative locale, comité de suivi du budget participatif...) ?

Pour permettre aux Parisiens de s'engager au service de la collectivité et de leurs concitoyens, je créerai une réserve citoyenne de la Ville de Paris.

Beaucoup de Parisiennes et de Parisiens souhaitent s'engager mais les dispositifs qui existent aujourd'hui sont insatisfaisants : ils consistent principalement, moyennant inscription en ligne, en la possibilité d'être informé des actions conduites, dans un domaine déterminé de l'action de la ville.

Toute Parisienne et tout Parisien pourra donner de son temps, dans le cadre d'une réserve citoyenne, pour collaborer ponctuellement ou périodiquement aux actions de la Ville de Paris. Par exemple, participer aux côtés du service de la propreté aux opérations de nettoyage de la ville, assurer des missions d'aide aux devoirs dans les écoles primaires ou les collèges, assurer la solidarité entre les générations, concevoir des animations à l'échelle d'un quartier pour assurer le lien social et lutter contre l'isolement, etc. Cette réserve citoyenne regroupera les missions dévolues aux réserves civiques et aux réserves communales de sécurité civile.

Ces actions visent non seulement à améliorer le service rendu aux habitants de la Ville, mais aussi à fédérer les Parisiennes et les Parisiens et à les rapprocher de leurs services publics.

Cette initiative pourra s'appuyer sur les exemples de la réserve citoyenne de l'Education nationale ou sur la réserve citoyenne de défense et de sécurité.

Je souhaite également créer une monnaie locale, qui aura aussi une déclinaison sous forme de monnaie électronique.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Je prends également l'engagement de consulter par référendum les Parisiennes et les Parisiens sur tous les sujets majeurs. Je le ferai notamment sur les rythmes scolaires.

Aujourd'hui, les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas consultés, comme si leur voix était sans intérêt en dehors des élections. Toutes les décisions, des plus petites aux plus importantes sont élaborées et adoptées par les élus, alors que la loi offre tous les outils pour organiser des consultations ou des référendums locaux.

Je souhaite consulter les Parisiennes et les Parisiens, que ce soit par référendum ou par le biais de consultations moins formelles, sur les sujets structurants, notamment les plus grands projets d'urbanisme. Je m'engage, dès aujourd'hui, à organiser un référendum sur le sujet des rythmes scolaires.

J'estime que trois à quatre sujets pourraient faire l'objet d'un référendum durant le prochain mandat. Il n'est pas opportun, en effet, de multiplier les référendums : il faut, au contraire, permettre un vrai débat public en amont, et donc réserver cette forme de consultation aux sujets les plus importants.

Chaque projet soumis à référendum fera l'objet d'une **analyse préalable par l'Agora citoyenne**. Son avis sera rendu public, à l'image de ce qui est pratiqué à l'étranger, et notamment en Suisse.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Pouvez-vous nous détailler votre projet visant à réduire les inégalités sociales sur le territoire parisien ?

Je souhaite consulter les Parisiennes et les Parisiens, que ce soit par référendum ou par le biais de consultations moins formelles, sur les sujets structurants, notamment les plus grands projets d'urbanisme. Je m'engage, dès aujourd'hui, à organiser un référendum sur le sujet des rythmes scolaires.

Paris est une ville riche, mais une ville dans laquelle la pauvreté, et même la grande exclusion, n'ont pas disparu. Je créerai 25 000 logements sociaux, mieux répartis sur le territoire parisien, pour permettre aux Parisiens d'accéder à des logements abordables. Pour répondre aux problématiques de la grande exclusion et mieux lutter contre le sans-abrisme, je réserverai 1 % du parc social, soit 3000 logements, au relogement des personnes sans-abri, dans le cadre du plan « Le logement d'abord ». Je créerai également, en regroupant les services sociaux, des Maisons des solidarités qui permettront de faciliter et d'améliorer l'accompagnement des personnes en insertion. Enfin, je travaillerai avec le Gouvernement pour développer le secteur de l'insertion par l'activité économique à Paris. Ce secteur est en effet sous-dimensionné depuis longtemps : dans le cadre du Pacte de développement de l'IAE, nous pouvons créer à Paris 5000 emplois durant le prochain mandat.

Comptez-vous établir une cartographie des problématiques sociales (accès à la culture, niveau de réussite scolaire...) afin d'octroyer des moyens supplémentaires aux zones qui connaissent des résultats insatisfaisants ?

Cette cartographie sera réalisée durant la première année du mandat, en parallèle de l'analyse des besoins sociaux qui sera élaboré pour le compte du CASVP. Les inégalités ont en effet, à Paris plus qu'ailleurs, un caractère géographique très marqué dans un territoire petit mais densément peuplé. La dimension territoriale doit systématiquement être intégrée dans les réflexions de la puissance publique.

Quels outils mettez-vous à la disposition des établissements scolaires primaires et secondaires pour amener plus de jeunes vers la culture ? Etes-vous prêts à vous fixer des objectifs ambitieux en la matière ?

Je développerai un Passeport pour la culture et pour les arts pour les élèves des écoles primaires et des collèges parisiens. Il sera destiné à l'ensemble des élèves de la dernière année de maternelle à la troisième. La Mairie prendra en charge le transport et assurera la gratuité de l'accès aux parcours.

Les objectifs de ce **Passeport pour la culture et pour les arts** seront de deux ordres :

- sensibiliser les enfants aux arts et à la culture grâce à la fréquentation des institutions culturelles et grâce à la rencontre des artistes,
- développer leur sensibilité et leur sens critique.

Je mobiliserai, pour ce Passeport, l'ensemble des établissements culturels municipaux (bibliothèques, musées, archives, centres d'expositions, théâtres, centres socioculturels,

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

conservatoire, écoles d'art, etc.), les associations financées, sur la base d'un financement pluriannuel, par la ville, et les associations (compagnies, radios, collectifs, associations de protection du patrimoine, orchestres) qui auront répondu à l'appel à projet du Passeport pour la culture et pour l'art.

Les professeurs des écoles et les professeurs de la ville de Paris pourront faire leur choix parmi plus d'une centaine de parcours, sur des thématiques variées : le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, les arts plastiques, le spectacle vivant, la musique, le livre, le cinéma et les images animées, la photo.

Chaque élève suivra un parcours par an. Chaque parcours se déroulera au moins dans deux lieux, la classe dans l'école et l'espace artistique, et durera en moyenne une dizaine d'heures. Les élèves seront invités à la fois à faire partie du public et à pratiquer lors d'ateliers de création ou de conception. Je favoriserai également la rencontre avec les historiens d'art et les critiques d'art au sein des écoles et des maisons pratiques artistiques amateurs.

Quelles mesures comptez-vous prendre afin de scolariser tous les enfants dès 3 ans sur le territoire parisien ?

Je souhaite, non seulement permettre à tous les enfants, dès trois ans, d'être scolarisés, mais aussi permettre aux enfants, dès deux ans, et en particulier à tous ceux qui habitent en QPV, d'être accueillis en collectif.

Les nombreuses études qui ont été menées ces dernières années montrent de façon unanime que les inégalités scolaires se forment dès la toute petite enfance. On sait aujourd'hui mesurer les énormes disparités d'acquisition langagière entre les enfants les plus défavorisés et ceux issus des milieux favorisés et l'on sait combien cette mauvaise maîtrise de la langue et du vocabulaire obère les chances des premiers d'entrer facilement dans les apprentissages, notamment celui de la lecture en CP.

On sait aussi que l'école ne parvient pas, au cours de la scolarité, à rattraper les retards accumulés au moment de l'apprentissage de la lecture et des fondamentaux.

Je proposerai donc un accueil en collectivité pour tous les enfants de 2 ans habitant en QPV afin de réduire les inégalités face aux apprentissages et mettre tous les enfants sur la même ligne de départ au moment de l'entre à l'école. Ces enfants pourront être accueillis, en partenariat avec l'Education Nationale, dans des crèches, Jardins d'enfants ou en toute petite-section.

Je proposerai à tous les personnels qui prennent en charge des enfants de cet âge des formations communes sur l'acquisition du langage chez les très jeunes enfants ainsi que sur les méthodes qui permettent de développer l'expression orale quels que soient l'établissement qui les accueillent, comme le prévoit la loi « pour une école de la confiance ».

Je mettrai également en place un accueil pour les familles les plus éloignées de l'école de manière à associer les parents à cette démarche.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Quel rôle et quelles mesures comptez-vous prendre afin d'améliorer l'orientation des jeunes Parisiennes et Parisiens (présentation des métiers par les missions locales, évolution du rôle des missions locales, présentations des possibilités par le CIDJ dans les établissements, etc.) ?

Je soutiendrai l'action de la Mission locale de Paris. Je créerai également des projets inter-établissements pour que les jeunes parisiens puissent grandir ensemble. Ces projets pourront notamment porter notamment sur la découverte des métiers.

Quelles démarches culturelles innovantes comptez-vous mettre en place pour toucher les Parisiens éloignés de l'offre culturelle parisienne ?

La participation culturelle est au cœur de mon projet, en matière de culture. Il ne s'agit donc pas seulement de rapprocher les Parisiens éloignés de l'offre culturelle de la culture, mais de permettre à tous les Parisiens, dès le plus jeune âge, de pratiquer les arts. Je crois que c'est en donnant plus de possibilités aux Parisiens de danser, de chanter, de jouer de la musique, de peindre, qu'on réduira la distance entre la culture et les Parisiens qui, actuellement, s'en sentent le plus éloigné.

C'est le sens du passeport pour la culture et pour les arts que je souhaite mettre en place. C'est le sens de mon projet de développer les orchestres à l'école, pour passer d'une dizaine d'orchestres, actuellement, à une cinquantaine en 2026.

C'est aussi le sens des Dimanche à Paris que je souhaite créer. Ce label permettra de donner de la visibilité aux initiatives développées dans chaque arrondissement, afin de créer une dynamique collective en s'appuyant sur tous ceux qui font bouger la ville, mouvement associatif, sportif et bien entendu culturel. Les événements labellisés par les missions culture des mairies d'arrondissement, qui devront se dérouler dans l'espace public, bénéficieront d'une communication préférentielle de la Ville de Paris et de ses partenaires. Bals dans les parcs et dans les jardins des musées, chorales en plein air, concerts dans les kiosques, résidences de création dans les quartiers, parcours à travers le patrimoine caché de Paris, développement des arts de la rue : chaque dimanche doit être un jour pour les arts et la culture à Paris, à proximité de chez soi.

Créer un bel agenda culturel pour des dimanches parisiens répondra au même objectif : un agenda qui fonctionne vraiment en fonction des préférences des habitants, c'est un des moyens les plus sûrs pour faire connaître et apprécier les expressions, les esthétiques, que la Ville finance ou soutient.

Développer la place de l'art dans l'espace public y concourra également : la rue doit et peut être un espace d'exposition artistique : les 500 statues qui sont présentes à Paris dans l'espace public en font foi. Les nouveaux projets urbains doivent être, en ce sens, un moyen de faire connaître les artistes plasticiens, et de développer cette sensibilité quotidienne l'art que je veux promouvoir.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Créer un nouveau Carnaval à Paris, un carnaval ouvert à toutes les esthétiques, un moment de tolérance, de mixité, d'ouverture et de décloisonnement entre les sciences et les arts, concourra aussi à cet objectif. Nous l'organiserons en partenariat avec les conservatoires et écoles de musiques et avec les écoles et associations d'arts de la rue, dont la clôture sera un feu d'artifice tiré sur la Seine.

Je créerai, à l'image de ce que fut le Centre Pompidou mobile, un musée itinérant, un espace d'exposition allant à la rencontre des habitants, pour présenter les trésors des musées de la Ville de Paris, des archives municipales et de la bibliothèque historique de la Ville de Paris, dans les arrondissements périphériques de Paris et dans les communes du Nouveau Paris.

Quels engagements prenez-vous pour informer et orienter les Parisiennes et Parisiens des dispositifs existants en matière de lutte contre les discriminations ?

En utilisant tous les supports dont la Mairie peut disposer, que ce soit dans l'espace public ou grâce aux moyens de communication de la Mairie, je mènerai une campagne d'information et de sensibilisation annuelle portant sur la lutte contre les discriminations, en particulier en matière d'accès à l'emploi et au logement.

Quelles actions de formation et de sensibilisation mettez-vous en œuvre à destination des agents publics de la Mairie de Paris (policiers municipaux, agents hospitaliers, agents administratifs...) ?

Je souhaite que la Ville de Paris poursuive son effort en matière de lutte contre les discriminations, et qu'elle continue de correspondre aux exigences du label Diversité. Je souhaite, par ailleurs, que les organismes qui en dépendent, notamment les bailleurs sociaux et sociétés d'économie mixtes, s'engagent également dans cette démarche.

Les agents de la future police municipale, comme tous les agents qui exercent des fonctions en contact permanent avec le public, seront particulièrement sensibilisés à la question de la lutte contre les discriminations.

Quelles sont vos priorités en matière de lutte contre les discriminations (adaptation des locaux publics aux personnes handicapées) y compris dans vos futurs recrutements ?

L'adaptation des locaux constitue une priorité. La mise en œuvre d'une démarche scientifique, rigoureuse, de lutte contre les discriminations également. Le rapport de Yannick L'Horty sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public montrait bien que la fonction

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

publique, malgré l'existence de concours, n'était pas exempte de pratiques discriminatoires, que ce soit dans les recrutements ou dans le déroulement des carrières.

Je ferai de la sensibilisation des managers à cette question un objectif prioritaire et je me fixerai des objectifs en matière de recrutement, et plus largement, de politique de ressources humaines non discriminatoires, dont je rendrai compte annuellement devant le conseil de Paris.

Comment comptez-vous loger durablement les réfugiés statutaires ?

La question des migrants est une des grandes affaires du XXI^{ème} siècle. La crise à laquelle nous avons assisté ces cinq dernières années n'est probablement qu'une esquisse des grands séismes qui nous attendent si nous n'appréhendons pas collectivement, à l'échelle du pays et à l'échelle de l'Europe ses grands enjeux. Nous ne pouvons pas continuer à apporter des réponses de court-terme et à bas-bruit, sans quoi nous serons réellement débordés dans dix ou vingt ans. Paris et l'Île de France sont spécifiquement concernées par ces enjeux : 50% des demandes d'asile y ont été délivrées en 2019.

Dès mon élection, je m'attaquerai résolument à progressivement démanteler les camps aux portes de Paris ou dans Paris. L'hébergement d'urgence, on l'a dit, doit être transformé sur l'ensemble de la métropole et il doit servir à accueillir les personnes en détresse.

Mais l'accueil n'est pas tout. Il faut élargir l'angle de vue : c'est toute la chaîne de l'intégration qui doit être renforcée. Ce n'est que comme cela que l'on pourra trouver des marges de manœuvre notamment budgétaires. Si on a tant de mal à donner un abri aux personnes à la rue, c'est que beaucoup des personnes réfugiées, c'est-à-dire, celles qui ont obtenu leur asile et peuvent enfin pleinement travailler et s'intégrer à la société, peinent à trouver un emploi, faute d'information, faute d'accompagnement adéquat ou à cause d'un niveau linguistique trop faible. Qu'on ne parle pas d'un chômage trop important : de nombreuses entreprises du bâtiment, de l'industrie, peinent à trouver des salariés.

C'est pourquoi, je chercherai à approfondir l'engagement du Nouveau Paris dans l'intégration socio-professionnelle des personnes ayant obtenu un titre de séjour. Nous pouvons mettre à disposition l'expérience de Paris en matière de formation professionnelle linguistique et œuvrer pour que des programmes d'accompagnement accéléré (comme le dispositif HOPE) puissent permettre aux réfugiés de trouver des emplois. Enfin, comme des solutions pour tous et toutes sont illusoire sur notre seule région, je m'engagerai enfin pour que des solutions de mobilités volontaires soient construites et cofinancées avec d'autres villes et départements de province, qui disposent souvent de davantage de souplesse en matière de logement.

Je renforcerai, en lien avec l'Etat et la Région, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, les programmes d'accompagnement socio-professionnel avec une forte composante linguistique à visée professionnelle.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

L'intégration professionnelle des réfugiés, leur insertion rapide en entreprise reste encore un impensé de l'action publique. Or, je crois que la chaîne de l'intégration tient par tous ses maillons et il est inacceptable qu'après parfois 3 ou 4 ans, un grand nombre de réfugiés restent encore dans les centres de demandeurs d'asile ou dans les centres de réinsertion sociale.

Je l'ai déjà dit, Paris ne veut pas faire à la place des autorités compétentes, en l'occurrence, Région et Etat, mais se voudra catalyseur des bonnes idées, facilitateur et coordonnateur des interventions. Je mettrai à disposition des organismes de formation de Pôle Emploi et de la Région les formations linguistiques de la Ville de Paris, dont je renforcerai le volet professionnel.

Envisagez-vous la réquisition de logements / bureaux vides dans Paris pour y héberger des migrants ?

Je n'envisage pas de réquisition de logements ou de bureaux vides à Paris pour y héberger des migrants.

Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre concernant la prise en charge des mineurs isolés ?

Il est intolérable qu'une ville telle que Paris puisse fermer les yeux sur le nombre croissant de mineurs non accompagnés dans ses rues. Je m'engage à augmenter les budgets dédiés aux associations facilitant leur parcours auprès de l'ASE, ou à faciliter leur hébergement chez des particuliers, et à donner plus de moyens à l'ASE pour, à tout le moins les accueillir et les informer.

A l'instar de « la Bulle » dans le 18^{ème}, quels dispositifs innovants comptez-vous mettre en place pour accueillir les migrants ? L'utilisation des zones dites « intercalaires » est-elle envisageable ?

En premier lieu, je veux rappeler que ce n'est pas la Ville de Paris qui décide des modalités et des conditions d'accueil des migrants. La mise en place de centres d'accueils permettant d'orienter et de traiter avec humanité les primo-arrivants est du ressort de l'Etat, même si la Ville est co-décisionnaire sur sa localisation et sur son organisation. Ces précautions rappelées, la Bulle était une excellente initiative cofinancée par la Ville de Paris pour accueillir rapidement les primo-arrivants, leur donner les premiers soins et répondre à leurs premiers besoins.

Plusieurs Centres d'Accueil et d'Examen de la Situation (CAES) sont venus se substituer à la Bulle dans la région parisienne, dont un dans le 18^{ème} arrondissement en 2018, complété par 4 centres d'accueil de jour. Ils remplissent en théorie les mêmes fonctions que la Bulle, mais n'ont bien sûr pas la même capacité d'accueil et autant de fonctions et de services réunis.

Je ne peux que souhaiter que des structures innovantes et flexibles puissent voir le jour à Paris et dans la région parisienne afin de démultiplier ces centres capables d'apporter une

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

réponse globale aux premiers besoin des primo-arrivants. Comme je l'ai dit plus haut, ces questions seront remises au centre dans le cadre d'une remise à plat de la politique d'accueil des migrants dans le cadre du conseil du Nouveau Paris et dans une relation apaisée avec l'Etat.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Comment comptez-vous mener vos politiques publiques afin de réduire la consommation excessive sur les ressources terrestres par rapport aux ressources produites sur le territoire parisien (production et consommation de denrées alimentaires, construction de bâtiments et panneaux solaires, amélioration de la qualité de l'air, gestion des déchets...)?

Avoir en tête à la fois l'impact environnementale et l'impact carbone des politiques publiques est au cœur de mon engagement. Aujourd'hui nous devons faire face à **quatre crises qui se conjuguent : une crise du climat, une crise de la biodiversité, une crise des déchets, une crise des ressources. Les politiques publiques menées doivent donc prendre en compte l'ensemble de ces problématiques et proposer une approche globale et systémique à tous les niveaux, et notamment les collectivités locales et les acteurs territoriaux.**

Cette approche passe par une nouvelle politique d'appels d'offres de la Ville, une stratégie d'investissement concrète, rationnelle et à la hauteur des enjeux, une concertation approfondie avec les partenaires naturelles de la ville (la métropole, la région, l'Etat) et, surtout, par un élan citoyen d'ampleur, d'une part pour changer les usages et les comportements, d'autre part pour protéger les plus vulnérables qui seront les plus touchés par les conséquences du dérèglement climatique.

Ainsi, l'ensemble des appels d'offres de la Ville prendront en compte des critères liés à l'impact carbone et à l'impact environnemental, afin que la puissance financière de la ville entraîne un changement de paradigme que ce soit au niveau de la construction, du transport et de la logistique ou encore de l'alimentation.

Ensuite, je propose un grand plan d'investissement pour transformer la Ville, un grand plan d'investissement pour transformer Paris. 5 milliards d'euros pour faire de Paris le modèle d'une grande métropole neutre en carbone et respectueuse de l'environnement. En particulier pour répondre à votre question, ce plan d'investissement visera à mettre en place une politique de réduction et de valorisation des déchets, à s'attaquer à l'ensemble des pollutions, de l'air, sonore et lumineuse, à proposer, dans un premier temps pour les 30 millions de repas servis dans les cantines et les EHPAD, une alimentation durable et de qualité et à mettre en place une politique énergétique d'envergure à travers le déploiement d'un plan hydrogène et la reprise en main du réseau de chaleur chaud de la Ville.

Réduire notre consommation énergétique et adopter une trajectoire compatible avec les Accords de Paris

Pour réduire notre utilisation d'énergie et adopter une trajectoire compatible avec les Accords de Paris, Le premier objectif est évidemment de réduire notre utilisation énergétique : cela passera par des efforts importants de rénovation du bâti, et des usages plus raisonnés de l'énergie traduits par un plan d'efficacité énergétique mené à l'échelle de la ville d'une part, et par l'ensemble de la politique de mobilité développé dans mon programme. J'engagerai en particulier une discussion avec les cafetiers pour mettre trouver une solution

aux terrasses chauffées dont l'impact environnementale est désastreux

Le second objectif nécessite d'investir dans les énergies décarbonées :

- Je développerai les énergies renouvelables sur le territoire de la ville de Paris grâce au solaire thermique en ville, en m'appuyant sur le cadastre solaire, et à travers la promotion de projets de coopératives citoyennes et la mise à disposition pour ces projets de bâtiments de la ville.
- **Je financerai également, dans le cadre de notre grand plan d'investissement pour le climat, une stratégie de développement des énergies renouvelables hors les murs.**
- **Je souhaite également développer les réseaux de chaleurs notamment à travers la géothermie et les réseaux de froid.**
- **Je lancerai aussi un grand plan hydrogène à l'échelle de la Métropole pour favoriser le développement de cette source d'énergie, notamment pour les véhicules lourds, le fluvial et accélérer la dépollution des péniches privées et touristiques.**

Réduire, réemployer, valoriser et recycler nos déchets

Au-delà de la question cruciale de la propreté, Paris doit entrer dans une nouvelle dynamique de gestion de ses déchets avec un objectif affiché « zéro déchet » d'ici 2050. C'est l'objectif ambitieux et affiché que je vais tenir en me reposant sur trois leviers majeurs : réduire, réemployer et recycler-valoriser. Nous devons travailler sur tout le cycle de vie des produits : la production, la distribution et l'utilisation des biens.

Pour cela, il faut repenser la collecte des déchets en lien avec les syndicats, en généralisant la collecte des biodéchets. À terme, nous pourrions également envisager une modification des rythmes de collecte en porte-à-porte au sein des copropriétés pour réduire progressivement la fréquence de collecte des déchets que l'on ne peut pas recycler. Un accompagnement sera mis en place pour améliorer le geste de tri dans les immeubles, actuellement souvent déficient.

Une incitation financière à la réduction des déchets sera expérimentée. Cette incitation financière sera également envisagée pour les commerçants, artisans et autres producteurs de déchets non ménagers. Cela consistera notamment à revoir le mode de calcul de la redevance spéciale versée à la Mairie par ces acteurs pour les inciter à réduire leurs déchets mais également à les trier.

La tarification incitative relative aux ordures ménagères consistera à faire payer les usagers du service de gestion des déchets en fonction des quantités de déchets qu'ils produisent. Pour peu que la taxation incitative s'inscrive dans un projet d'évolution du service public des déchets (mise à disposition d'outils de réduction des déchets, de tri et optimisation du service), il s'agit d'un levier très puissant pour faire évoluer les comportements des usagers et ainsi réduire les déchets résiduels collectés, améliorer la valorisation et maîtriser voire baisser le coût du service. La tarification incitative sera expérimentée à compter de 2022, après deux années de préparation pour la mettre en place.

Pour renforcer les dynamiques citoyennes, je créerai des défis zéro déchet, et notamment des centaines de « rues zéro déchet », et des initiatives « nos déchets sont nos

ressources ».

D'autre part, nous sommes poussés à consommer toujours plus de biens qui peuvent, dans certains cas, être inutiles. Si l'État présente des avancées du côté de la réglementation, les collectivités doivent accélérer dans le changement des usages et accompagner les citoyens à consommer moins mais mieux, en faisant la promotion de l'achat de produit d'occasion, reconditionné ou réparé.

Le Pacte pour l'insertion par l'activité économique que met en place l'Etat permet la création de 100 000 nouveaux emplois d'insertion en quelques années. Chacun sait le rôle que les ateliers et chantiers d'insertion, notamment, jouent dans le secteur de l'économie circulaire.

Le secteur de l'insertion est trop peu développé à Paris, beaucoup moins qu'il devrait l'être au regard du nombre de personnes en insertion. J'engagerai donc un dialogue avec l'Etat et ses représentants pour que la mise en place du Plan pour l'insertion par l'activité économique soit l'occasion de rattraper ce retard, pour qu'une nouvelle génération d'entrepreneurs sociaux puisse se développer à Paris.

Pour appuyer ce développement, je mettrai à disposition, dans la durée, du foncier, notamment des pieds d'immeubles, pour soutenir le déploiement de ressourceries, structures spécialisées dans la récupération, la valorisation et la revente de produits, de recycleries, qui se spécialisent sur un type de bien en particulier (textile, fibre, etc.), qu'elles soient incluses dans le champ de l'insertion par l'activité économique ou non, et d'ateliers de réparation.

Enfin, je souhaite également travailler avec le secteur de la construction afin de mener une réflexion spécifique sur les déchets de construction.

Réduire les pollutions

Apaiser Paris, c'est s'attaquer sérieusement à toutes les pollutions : pollution de l'air, pollution sonore, pollution lumineuse, qui rendent la vie des Parisiens usante, stressante, et qui nuisent à leur santé.

Je souhaite faire de Paris une ville exemplaire en matière de santé environnementale.

Plus de 2500 Parisiens meurent prématurément, tous les ans, à cause de la pollution de l'air. Nous sommes en train de créer des générations d'asthmatiques. À Paris, les seuils autorisés de particules fines sont trop souvent dépassés. La concentration de dioxyde d'azote est deux fois supérieure au seuil réglementaire près des axes routiers. La Cour de justice de l'Union européenne a d'ailleurs condamné la France pour dépassement de la valeur limite à Paris. La circulation routière n'est pas seule en cause, puisque le chauffage au bois est responsable d'environ la moitié de la pollution aux particules fines en hiver alors qu'il n'est utilisé que par 7% des ménages parisiens.

La problématique des pics de pollution de l'air se traite par une approche globale et les résultats seront la conséquence de notre politique de mobilité et de celle de rénovation du bâti. Cela passera par la réduction de l'utilisation individuelle des véhicules, l'interdiction des cars et bus de tourisme anciens, l'interdiction de l'ensemble des véhicules diesel en 2024 et

essence en 2030. Cela passera également par un nouveau plan de circulation pour optimiser et fluidifier les déplacements. Cela passera enfin par le remplacement des chauffages au fioul, au bois et le raccordement aux réseaux de chaleurs.

Il faut aussi renforcer le réseau de surveillance de la qualité de l'air – Airparif – en coordination avec la Métropole et la Région car la pollution de l'air, comme tant d'autres sujets, concerne l'ensemble de la zone dense. Des capteurs de pollution peuvent désormais être installés sur les véhicules à un prix modique : je souhaite installer des microcapteurs de ce type sur les véhicules de la Ville de Paris afin d'évaluer en temps réel la pollution.

Alors que les Parisiens passent jusqu'à 2 heures par jour dans le métro, des études récentes ont montré que les taux de pollution aux particules fines y atteignent des niveaux jusqu'à 30 fois plus élevés que dans l'air des rues de Paris. Nous cartographierons la pollution dans le métro et identifierons les zones (parfois très circonscrites) où le taux de particules fines est critique, afin de pouvoir les traiter.

Des expérimentations sont actuellement en cours dans deux stations de métro pour filtrer l'air par « ionisation positive ». J'investirai financièrement pour étendre à l'ensemble des stations de métro la méthode qui aura montré le plus d'efficacité pour assainir l'air.

Je lancerai également un plan de rénovation des écoles pour éliminer tout agent chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (plomb, perturbateurs endocriniens...).

Je développerai des zones de circulation apaisée devant les écoles. Nous installerons des parkings sécurisés pour encourager les familles à s'y rendre à vélo ou trottinette.

Je porterai une attention particulière aux 100 000 Parisiens qui habitent à proximité du périphérique. 40 000 d'entre eux sont exposés quotidiennement à des niveaux de bruit qui excèdent les valeurs limites réglementaires. La Ville, par le biais d'OPAH, financera la rénovation de leurs logements afin de les protéger du bruit, à l'image de ce qui avait été fait dans l'immeuble de la Tour Bois-le-Prêtre.

Par ailleurs, grâce au déploiement de la police municipale et à l'utilisation de radars méduses, nous aurons les moyens de contrôler et verbaliser les véhicules qui ne respectent pas les normes sonores autorisées.

L'éclairage parisien sera adapté pour consommer moins et être plus pertinent. Consommer moins par l'utilisation d'ampoules LED et par la modulation de sa puissance, de manière plus pertinente en s'adaptant aux déplacements afin de continuer à garantir la sécurité.

Les écrans publicitaires numériques constituent une autre source de gaspillage importante de ressources naturelles et d'énergie, je les interdirai, non seulement sur la voie publique comme les prérogatives du Maire le permettent, mais aussi dans les gares, stations de métros et dans les vitrines des commerces, si une loi ouvrant cette possibilité est bien votée.

Bien manger, mieux manger, et mettre en place une politique d'alimentation durable et locale

L'alimentation correspond à une part très important de notre empreinte carbone : l'alimentation des Parisiens représente un bilan carbone trois fois supérieur à celui du transport intra-muros

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Pour réduire cette empreinte carbone, tout en proposant une alimentation de meilleure qualité aux Parisiens, il faut commencer par systématiser les circuits courts et locaux, recourir autant que possible aux produits bios et de saison.

À cette fin, nous adhérerons notamment à la plateforme Agrilocal. Initiée en 2012, Agrilocal permet aux intendants des collèges, ou aux caisses des écoles, d'entrer gratuitement en relation directe avec des producteurs : chaque producteur dispose d'une page personnelle pour mettre en valeur ses produits et son entreprise. C'est une solution qui, en développant les circuits courts, permet aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

Pour déployer plus largement cette action, et entraîner dans ce mouvement des Parisiens locavores, au-delà des cantines scolaires, l'ensemble des acheteurs publics parisiens (AP-HP, fonction publique d'État).

Je créerai une centrale d'achat municipale, permettant aux acheteurs publics qui le souhaitent l'achat de produits locaux ou issus de la pêche durable, de qualité respectueuse de l'environnement, du bien-être animal et en circuits courts, locaux et équitables

Les deux actions : adhésion à une plateforme de mise en relation avec des producteurs locaux, et développement de l'alimentation bio avec la création d'une centrale d'achat ne sont pas contradictoires : certains produits bio, sur certains segments, ne peuvent pas être produits localement.

La Ville, comme donneur d'ordre dans ce domaine doit initier un véritable changement de nos modes de productions agricoles et d'approvisionnement.

En favorisant l'achat de produits de qualité, meilleurs pour nos enfants et plus rémunérateurs pour les agriculteurs, nous aiderons les exploitations agricoles de fruits et légumes en Île-de-France et dans les régions voisines à évoluer vers des pratiques agroécologiques.

Dans cette perspective, des partenariats avec les agriculteurs du bassin parisien seront noués pour accompagner la transition vers une agriculture durable en complémentarité avec les actions menées par la Région.

En dehors de la commande publique, cela passera notamment par la promotion des produits du bassin parisien dans les marchés et par la réflexion sur un label « Bio et locavore » pour les restaurants parisiens, mais aussi par le soutien à toutes les initiatives qui permettent de mettre directement en lien producteurs ou consommateurs, que ce soit des salons ou des marchés de producteurs franciliens.

En outre, pour continuer à protéger sa ressource en eau, la ville de Paris élargira les initiatives déjà prises par Eau de Paris dans une approche holistique, en aidant les agriculteurs travaillant sur et autour des zones de captages d'eau à se convertir en bio.

L'ensemble des ces actions, et d'autres détaillés dans mon projet, permettra d'inscrire la ville dans une trajectoire vertueuse et respectueuse de l'environnement, de mettre en place une politique de sobriété pour consommer moins mais mieux et réduire la pression sur notre utilisation excessive des ressources naturelles.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Pour diminuer les effets néfastes de la pollution environnementale sur la Santé, il faut s'attaquer aux causes de cette pollution et la diminuer là où les Parisiennes et Parisiens vivent et travaillent.

Plus de 2500 habitants décèdent chaque année à Paris à cause de la pollution de l'air. Les politiques publiques municipales ne tirent pas le meilleur parti des travaux de recherche sur la réduction des expositions environnementales.

Nous réaliserons un grand plan pour assainir l'air du métro, en partenariat avec la RATP. Alors que les Parisiens passent jusqu'à 2 heures par jour dans le métro, des études récentes ont montré que les taux de pollution aux particules fines y atteignent des niveaux jusqu'à 30 fois plus élevés que dans l'air des rues de Paris. Nous donnerons les moyens financiers de cartographier la pollution dans le métro, identifier les zones où le taux de particules fines est critique, les expliquer et ainsi, pouvoir les traiter. Des expérimentations sont actuellement en cours dans deux stations de métro pour filtrer l'air par « ionisation positive ». Nous investirons financièrement pour étendre à l'ensemble des stations de métro la méthode qui aura montré le plus d'efficacité pour assainir l'air.

Nous poursuivons un plan de rénovation des écoles pour éliminer tout agent chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (plomb, perturbateurs endocriniens...). Pour y améliorer la qualité de l'air, nous planterons des arbres et de la végétation dans chaque cour d'école. Nous développerons des zones de circulation apaisée devant les écoles et installerons des parkings sécurisés pour encourager les familles à s'y rendre en vélo ou trottinette. Nous mènerons des campagnes de sensibilisation et d'éducation des enfants dès la maternelle aux gestes pour préserver l'environnement

Pour réduire l'usage du plastique, la ville de Paris donnera l'exemple en supprimant progressivement l'usage du plastique dans son administration, les écoles et tous les lieux publics. Les organisateurs de manifestations et événements culturels devront s'engager à tenir un objectif de « zéro déchet ».

Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre afin de concilier développement de logement social et accroissement de la nature en ville ?

Ces deux objectifs ne s'opposent pas, puisque la création de logements sociaux, dans une ville dense comme l'est Paris, passe essentiellement par le conventionnement de logements existants. Je ne souhaite pas « surdensifier » Paris, car les espaces verts, qui sont une respiration nécessaire pour les Parisiens, sont déjà trop restreints.

Quels engagements prenez-vous quant à la performance environnementale des logements sociaux (isolation, énergies renouvelables, végétalisation...) ?

La performance environnementale des logements sociaux, et en particulier leur rénovation énergétique, sera une de mes premières priorités. En effet, pour atteindre en 2050 les objectifs fixés par l'accord de Paris, nous devons multiplier par dix le nombre de logements rénovés, d'un point de vue énergétique.

Nous proposerons également d'élargir l'accompagnement actuellement proposé aux

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

copropriétés en matière de rénovation énergétique aux entreprises parisiennes

J'amplifierai donc la politique de la mandature actuelle de rénovation des logements sociaux et adopterai une trajectoire compatible avec la rénovation des 175 000 logements sociaux qui restent encore à rénover d'ici 2050.

Ces rénovations étudieront plus sérieusement les possibilités de végétalisations des toits et le raccordement aux réseaux de chaleurs chaud et froid, notamment à la CPCU dont je reprendrai le contrôle pour accompagner **ma politique de rénovation et faire les investissements indispensables pour atteindre la neutralité carbone. Les études incluront aussi l'étude de l'isolation phonique qui sera réalisé dès lors que le diagnostic montrera sa pertinence pour limiter les nuisances dues au bruit.**

Je prévois de consacrer cinq milliards d'euros à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Quels outils comptez-vous déployer afin de faire participer les entreprises à la transition environnementale (réduction des activités polluantes, isolation des bâtiments, plan de déplacement des salariés) ?

Je créerai une Agence du Nouveau Paris qui regroupera les compétences en matière de climat et d'habitat. Cette agence travaillera avec les entreprises, les associations, les universités, pour les aider à élaborer une stratégie zéro-carbone. Elle leur apportera ses capacités d'ingénierie.

Nous proposerons également d'élargir l'accompagnement actuellement proposé aux copropriétés en matière de rénovation énergétique aux entreprises parisiennes.

Le déploiement de la taxation incitative sera aussi appliqué pour les commerçants, artisans et autres producteurs de déchets non ménagers afin d'inciter à la diminution de la production de déchet.

D'autre part, de nouvelles possibilités logistiques décarbonées et nouvelle génération seront données aux entreprises afin de fluidifier les circuits et réduire l'empreinte environnementale de cette activité. Cela passera par le développement d'une politique du dernier kilomètre et aussi des transports sur des trajets plus long avec plusieurs hubs, de vélo cargo, de tram fret ainsi que la promotion du transport fluvial dont les motorisations seront progressivement décarbonées à travers le déploiement de mon plan hydrogène.

Cette nouvelle logistique aura des conséquences profondes sur tout le fonctionnement de la métropole. Au plus près de nous, en réduisant les émissions et la congestion, en améliorant les conditions de travail de ses acteurs, en réduisant la quantité de déchets produits. Mais aussi plus loin : en supprimant le besoin d'artificialiser des sols en 3e couronne.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Quels moyens comptez-vous mettre à disposition des élèves parisiens, dès l'école maternelle, pour les éduquer aux enjeux de développement durable ?

Nous proposerons également d'élargir l'accompagnement actuellement proposé aux copropriétés en matière de rénovation énergétique aux entreprises parisiennes.

Je souhaite que les enjeux du développement durable soient pleinement intégrés aux activités périscolaires et au projet éducatif local. Une politique de réduction des déchets et de tri consciencieux sera déployée de la salle de classe à la cantine en passant par la cour.

Comme cela se fait dans les écoles scandinaves, je souhaite que les petits parisiens soient sensibilisés à la gestion des déchets, en faisant le lien avec l'environnement.

Nous planterons des arbres en pleine terre et de la végétation dans chaque cour d'école pour améliorer la qualité de l'air et profiter des bienfaits de la nature. Des jardins, avec du compost, viendront s'intégrer dans un projet pédagogique pensé avec les directeurs et les professeurs.

Dans l'optique de promouvoir une pédagogie du bien manger, qui viendra accompagner l'amélioration de l'alimentation dans les cantines et les crèches de Paris, des visites seront organisées chez les agriculteurs et les producteurs partenaires comme cela se fait déjà dans certains arrondissements parisiens.

Enfin, le périscolaire doit permettre, à travers des activités ludiques, de donner à tous les enfants le goût des apprentissages. Nous nous appuyons pour cela sur les pédagogies actives reposant sur l'apprentissage par le jeu, l'entraide et la bienveillance (théâtre, jeux de rôle...). Une part importante des activités sera également dédiée à l'éco-citoyenneté.

Comment associez-vous les citoyens au développement des équipements connectés et à la lutte contre leurs nuisances (pollution sonore, ondes électromagnétiques) ?

Sur le sujet spécifique des ondes électromagnétiques j'ai, en tant que premier vice-président de l'OPECST à l'Assemblée nationale, organisé le 31 mai 2018 une audition publique avec l'ANSES, l'INSERM et les experts du sujet, sur le thème « quelle prise en compte de l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques ? », pendant laquelle les internautes pouvaient déposer des questions en ligne, et conclue par un rapport sur le sujet (<http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/office-parlementaire-d-evaluation-des-choix-scientifiques-et-technologiques/secretariat/a-la-une/l-hypersensibilite-aux-ondes-electromagnetiques>). J'ai donc déjà pu m'impliquer et inclure les citoyens sur ce sujet spécifique. Je continuerai une fois Maire de Paris.

De manière plus générale, je porte dans ma campagne et dans mon programme une véritable volonté de renouer un lien fort avec les citoyens et de renforcer la démocratie active. Tirage au sort de colistiers, co-construction de proposition à travers les Fabriques du Nouveau Paris, vote de confiance des listes constituées dans chaque arrondissement dans le cadre de la campagne, je remettrai les parisiens et les parisiennes au centre des processus de

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

décisions de la Ville sur l'ensemble des sujets et donc, parmi tant d'autres, ceux du développement des équipements connectés.

Avec 12 000 habitants issus des populations défavorisées quittent Paris chaque année. Comptez-vous mettre fin à ces départs et permettre à ces populations de se loger dans chacun des arrondissements parisiens ?

Paris se vide de ses habitants depuis quelques années, alors que depuis 2001, la population parisienne ne baissait plus. C'est bien sûr le signe d'un échec.

Je ne crois pas qu'il soit possible de construire beaucoup à Paris : en 2018, on n'y a d'ailleurs vendu que 441 logements neufs. C'est extrêmement peu ! Paris est une ville extrêmement dense : 20 000 habitants en moyenne, jusqu'à plus de 40 000 habitants au km² dans le 11^{ème} arrondissement.

Le principal enjeu, à Paris, est de reconquérir le parc de logements vacants ou inoccupés qui a énormément augmenté durant les dernières années.

En cinq ans, la part des logements inoccupés à Paris a bondi de 3 points, passant de 14,1 à 17 %. Il y a donc désormais à Paris, sur les 1,4 millions de logements, plus de 240 000 logements qui sont vacants ou sous statut de résidences secondaires. C'est donc plus de 40 000 logements qui ont été perdus pour la vie quotidienne des Parisiens en 5 ans !

Ma priorité sera de loger les Parisiens. Les neufs premiers arrondissements ne peuvent pas devenir des arrondissements de pied-à-terre.

Je proposerai à la représentation nationale, comme je l'ai déjà plaidé à l'assemblée nationale, de faire évoluer la taxe sur les résidences secondaires afin de pouvoir taxer plus fortement les résidences secondaires et les logements vacants.

Le second enjeu est d'agrandir Paris. Je crois, en effet, que le choc de l'offre doit se faire à cette échelle. Si les 22 communes qui entourent Paris avaient la même densité que Paris, nous pourrions y loger 470 000 habitants supplémentaires. C'est à cette échelle qu'il faut réfléchir.

Quelle position adoptez-vous quant à la location saisonnière de courte durée (type Airbnb) et comment gérez-vous ses conséquences ?

Je souhaite que la Ville de Paris lutte véritablement contre « l'airbnbsation » du parc. Il nous faut, pour cela, étudier des solutions techniques innovantes pour mieux encadrer cette activité.

Je ne suis pas opposé à ce que les Parisiens puissent louer leur appartement durant leurs vacances. Je ne suis pas opposé non plus à ce que les Parisiens qui ont une chambre libre puissent la louer.

Je suis, par contre, opposé à ce que des particuliers, ou des entreprises, achètent des appartements, voire des immeubles entiers, pour les louer à des touristes. Cela les soustrait,

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

du parc de logement permettant de loger les Parisiens, et cela crée une concurrence déloyale avec les hôteliers parisiens.

Je plaiderai auprès de la représentation nationale pour que les maires puissent moduler la durée maximale de location touristique des résidences principales entre 30 et 60 jours par an. 30 jours par an, c'est la durée retenue à Amsterdam ou à New-York. A Paris, cette durée pourrait être de 60 jours dans certains arrondissements, de 30 jours pour d'autres, en fonction des situations locales, de l'impact de ces locations et du tourisme sur la vie d'un quartier, et de la situation des habitants, dont certains ont besoin des revenus liés à ces locations pour rembourser l'emprunt contracté pour acheter leur logement.

Comptez-vous maintenir ou faire évoluer les règles d'encadrement des loyers ?

Je suis favorable à un maintien de l'encadrement des loyers.

Quels dispositifs nouveaux comptez-vous mettre en œuvre pour loger les étudiants, les apprentis et les travailleurs pauvres ?

J'ai prévu, dans mon plan pluriannuel d'investissement, de créer 25 000 nouveaux logements nous permettant d'atteindre le taux de 25 % durant la mandature.

Contrairement à l'actuelle équipe municipale, nous ne chercherons pas, par idéologie, à conventionner à tout prix des logements sociaux dans tous les quartiers de la capitale. Nous ne chercherons pas non plus à renforcer systématiquement la proportion de logements sociaux là où elle est déjà très élevée.

Pour faciliter l'accès au logement des jeunes, et notamment des étudiants, je créerai 3000 logements étudiants supplémentaires, conventionnés en tant que logements sociaux.

Je développerai également une plateforme de mise en relation intergénérationnelle, à l'image de la plateforme « Un, Deux, Toit » développée en Nouvelle-Aquitaine. Le dispositif existant aujourd'hui à Paris nécessite d'adhérer à une association, et ne permet pas aux jeunes de visualiser les logements disponibles.

Ce nouveau dispositif permettra à des jeunes en recherche d'un hébergement temporaire de rentrer en relation avec des propriétaires souhaitant proposer au moins une pièce inutilisée. Ce dispositif encadré rassurera les deux parties et favorisera l'accès au logement des étudiants, apprentis, jeunes actifs. Il sera mis en place et financé par la mairie de Paris via l'Agence du Nouveau Paris.

L'objectif est de mettre en relation les jeunes en demande d'un hébergement à l'année pleine ou universitaire, voire au trimestre ou au mois des propriétaires qui veulent louer temporairement un espace de vie inutilisée au sein de leur logement.

Constatant la demande croissante de logements, quelle est votre position quant aux 10 % de logements vacants à Paris ?

La réponse a été apportée plus haut.

Quels engagements et quels moyens mobiliserez-vous pour le logement des personnes sans-abri dans Paris ?

Les solutions d'urgence, pour cruciales qu'elles soient, ne suffisent pas. De nombreuses personnes à la rue refusent d'abandonner leur situation ultra-précaire pour des hébergements qu'ils savent être temporaires. Face à cette question aussi extrême que la grande exclusion, il faut pouvoir apporter des réponses fortes : comme d'autres grandes capitales internationales, comme New York ou Helsinki, **je développerai radicalement la méthode du « logement d'abord ».**

Malgré son intérêt, le dispositif « Un chez soi d'abord », n'est pas correctement dimensionné : expérimenté à Paris depuis 2011, il n'a permis que de loger quelques centaines de personnes en 8 ans alors que la dernière nuit des solidarités a montré qu'il y avait 3600 personnes à la rue à Paris.

Il est anormal que la Ville de Paris n'ait pas cherché à amplifier cet effort en cherchant à devenir territoire expérimentateur du « Logement d'abord ». Cela lui aurait permis d'obtenir des crédits de l'Etat pour développer l'accompagnement social dans le logement de ces populations particulièrement précaires.

Je développerai donc, à Paris, « Le logement d'abord », afin de réserver 3000 logements sociaux, soit 1 % du parc social, au relogement de personnes sans-abri. Il s'agit de transformer en profondeur un système d'hébergement épuisé, basé sur des places d'hébergement hôtelières, avec des parcours longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Cette solution fonctionne : elle a été expérimentée et évaluée de nombreuses fois, en Amérique du Nord et en Europe. Elle est actuellement mise en œuvre dans vingt-quatre territoires en France. Elle comprend un accompagnement social et professionnel extrêmement développé. Dans ces conditions sécurisées, beaucoup des personnes durement marquées par la vie acceptent d'entreprendre des soins ou des cures de désintoxication.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Quelle est votre analyse, notamment à long terme, sur l'évolution des métiers et des activités à Paris ? Et quel pourrait être le rôle de la ville en la matière ?

La Ville de Paris n'est pas compétente en matière de politique de l'emploi, au sens strict. Elle est par contre compétente en matière d'insertion, et notamment d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Paris est une ville dans laquelle la part des activités tertiaires est déjà très importante. Il est très probable que ce mouvement soit amené à se développer, même si les nouvelles techniques de fabrication – l'industrie 4.0 – peut amener au retour de certains ateliers dans le centre des villes.

Chacun sait que la révolution numérique, et l'automatisation d'un certain nombre de tâches, auront un impact considérable sur les métiers de demain. Pour répondre à ce défi, il faudra à la fois développer, dès le plus jeune âge, la littératie numérique – cela passe par l'apprentissage du code, par le soutien aux clubs d'informatique – mais aussi un grand effort de formation, tout au long de la vie. Je crois que Paris doit être une véritable cité éducative – et ce sens, l'éducation tout au long de la vie a évidemment sa place.

Les cours municipaux d'adulte de la Ville de Paris peuvent avoir un rôle important à jouer dans ce cadre.

Je mobiliserai l'Agora citoyenne que je souhaite créer – constituée de citoyens tirés au sort, mais aussi de représentants des salariés et des entreprises – pour faire des propositions en ce sens.

Quel type d'actions comptez-vous mener visant à lever les obstacles dans l'accès à l'emploi pour les parisiens et parisiennes qui en sont privés ?

La Ville de Paris n'est pas compétente en matière de politique de l'emploi, au sens strict. Elle est par contre compétente en matière d'insertion, et notamment d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Je m'engagerai résolument dans la démarche du Service Public de l'Insertion, que l'Etat a récemment lancée. Je responsabiliserai les travailleurs sociaux, qui deviendront des chefs d'orchestre du parcours de l'utilisateur, dans une logique de référent de parcours.

Ces parcours, je souhaite également les dynamiser, à chaque fois que c'est possible, en les connectant avec le monde de l'entreprise : si ce n'est pas possible immédiatement par des emplois stables classiques, alors par des immersions, par des contrats à temps partiel, par des formations, par des emplois dans les entreprises et chantiers d'insertion dont j'aiderai au développement dans notre ville. Nul n'est inemployable : il faut multiplier les chances pour que les bénéficiaires des minima sociaux trouvent la voie de leurs compétences

dans un parcours sécurisant.

L'exercice d'un emploi, même à temps très partiel, peut redonner de l'espoir à des personnes parfois durement frappées par des accidents de vie et enclencher des parcours ascendants vers l'emploi.

Je souhaite que tous les travailleurs sociaux considèrent l'emploi comme un horizon atteignable et lorsque c'est possible cibler l'accompagnement vers l'« emploi d'abord » à courte échéance, sans se limiter aux freins sociaux qui peuvent exister par ailleurs. De même, il conviendra d'orienter davantage vers l'accompagnement global avec Pôle Emploi. Il sera nécessaire d'équiper mieux les professionnels à l'image du département du Loir-et-Cher, par exemple en créant une plateforme entre entreprises et usagers.

Je construirai cette approche dans un échange très approfondi avec les professionnels et j'organiserai pour cela dès mon élection une conférence de « consensus ». **L'objectif est bien de mieux cibler les actions entreprises selon les profils des bénéficiaires du RSA et de développer une approche « l'emploi d'abord » vis-à-vis des personnes présentant peu ou pas de freins sociaux.**

Les bénéficiaires du RSA ont été souvent sans emploi pendant de longues années ou après avoir élevé leurs enfants, ont parfois besoin de temps pour reconstruire un projet professionnel puis acquérir les compétences nécessaires. Je demanderai aux travailleurs sociaux de travailler étroitement avec les services de la Région et avec Pôle Emploi pour orienter les usagers vers les organismes de formation les plus compétents et d'accompagner ces derniers pendant leur formation pour prévenir difficultés de tous ordres. Je demanderai à la Région et à l'Etat, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, de faire des bénéficiaires du RSA un public prioritaire du programme régional de formation.

Toujours en forte coopération avec la Région et Pôle Emploi, je développerai l'expérimentation et l'évaluation pour améliorer l'efficacité de ces formations et leur adéquation avec les besoins des entreprises.

Enfin, **je renforcerai les aides de transport, d'insertion et de gardes d'enfant des bénéficiaires du RSA.**

Les allocataires du RSA bénéficient déjà d'une aide « Solidarité Transport », qui leur assure un pass Navigo gratuit. Mais ils ne peuvent pas le conserver en cas de reprise d'emploi. Bien souvent, cette perte peut être décourageante pour accepter une opportunité d'emploi. Comme le fait par exemple déjà le département de l'Essonne, je propose de maintenir cette aide pendant 6 mois après la sortie du RSA pour reprise d'emploi. Par ailleurs, la reprise d'emploi suppose un certain nombre de frais (vêtements par exemple) parfois difficiles à engager. Toujours, à l'image du département de l'Essonne, je créerai des chèques insertion auprès d'un certain nombre de fournisseurs agréés en cas de reprise d'un emploi durable ou pour préparer des entretiens d'embauche particulièrement importants, et les partenariats avec des associations comme Emmaüs Défi et La Cravate Solidaire.

Enfin, un certain nombre d'allocataires du RSA sont peu disponibles pour l'emploi car ils

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

doivent s'occuper des enfants. Je ferai en sorte que l'accès à la crèche, ou aux jardins d'enfants dès 2 ans, soit favorisé pour les bénéficiaires du RSA dans la perspective d'une entrée en formation ou d'une reprise d'emploi.

Je développerai également l'économie sociale et solidaire. Nous avons tous besoin du lien social, des projets humains et écologiques qu'elles portent et développent sans relâche. Nous avons besoin de l'emploi accompagné qu'elles proposent, qui est souvent un marchepied pour les personnes vulnérables. A Paris, il y a relativement peu de chantiers ou d'entreprises d'insertion. Je m'inscrirai dans l'élan que veut apporter l'Etat au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. Je contractualiserai avec les structures existantes ou nouvelles pour lancer avec elles des projets de transformation écologique, par exemple dans la végétalisation de nos quartiers, dans l'approvisionnement en produits bio ou locaux.

Je crois vivement à l'utilité et à l'efficacité des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. J'en ai rencontré de nombreuses pendant la campagne, qui font un travail formidable. Elles rendent des services ou vendent des biens de grande qualité et emploient et accompagnent des personnes qui ont connu l'exclusion, la rue, ou d'autres difficultés. Elles sont insuffisamment développées à Paris : cinq fois moins qu'en moyenne sur l'ensemble du pays. L'Etat projette d'augmenter de 100 000 postes. C'est considérable et Paris doit y prendre sa part, en renforçant les liens entre l'économie traditionnelle et la dimension sociale. Je ferai en sorte, notamment, que les incubateurs financés par la Mairie aient systématiquement une dimension sociale. Je créerai à Paris un «Paris impact », à l'image du « French Impact ».

Quelle politique d'ouverture des établissements (bibliothèques, crèches...) et commerces (touristiques ou de proximité) le dimanche comptez-vous mettre en œuvre ?

Je suis favorable à une extension de l'horaire des services publics afin de les adapter aux horaires des Parisiens. Je suis notamment favorable à ce qu'une dizaine de crèches soient ouvertes le samedi pour apporter une solution aux personnes qui élèvent seuls leur enfant et qui doivent travailler le samedi. Je suis également favorable à l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Aller à la bibliothèque le dimanche, c'est à la fois un loisir peu onéreux pour les familles, et une possibilité de travailler au calme pour des étudiants qui habitent bien souvent dans des logements exigus.

Je suis également favorable à l'extension de l'ouverture des commerces le dimanche afin de renforcer la vitalité du commerce à Paris, qui a vécu différentes crises durant les derniers mois.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Quelles sont les grandes lignes de votre politique en matière d'emploi et de conditions de travail proposées au dialogue social avec les représentants des agents de la Mairie de Paris (lignes directrices de GPEEC, accord QVT...)?

Pour quelles activités et métiers au sein des services parisiens reconnaissez-vous la pénibilité et comment comptez-vous prévenir l'exposition aux risques professionnels pour les agents concernés ?

En réponse à ces deux questions, précisons que Cédric Villani est le seul candidat à avoir consacré un chapitre de son programme à la manière dont il gérerait la ville avec l'administration parisienne.

Il est convaincu que la qualité de vie au travail dans toutes ses dimensions (formation, perspectives d'évolution, santé, rémunération) et celle du dialogue social sont des facteurs clé d'efficacité d'une administration.

Mais il n'ignore pas non plus les dysfonctionnements actuels, et leurs impacts à la fois sur la vie quotidienne des agents comme sur les difficultés de gestion de la ville.

C'est pourquoi il compte entamer un dialogue exigeant, ouvert et sincère avec les agents pour faire évoluer l'administration parisienne. Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments de son programme sur le sujet. Son optique est que la gestion de la Ville doit être améliorée et modernisée, afin de proposer aux Parisiens un service de meilleure qualité.

Extrait de son programme :

A/ Constant :

Paris est une ville qui bénéficie d'une administration de grande qualité, compétente et dévouée. Pourtant, ses effectifs pléthoriques, son organisation archaïque, mais aussi les conditions de travail de ses agents sont peu conformes à ce que l'on peut attendre d'une collectivité territoriale moderne.

La Ville de Paris compte 52 000 agents permanents. Ce chiffre est bien sûr supérieur à toutes les autres collectivités territoriales en France. Ces effectifs sont en hausse continue depuis 2014. Si cette augmentation se justifie en partie par la réforme du statut de Paris qui a entraîné le transfert dans les effectifs de la Ville de certains agents de la Préfecture de Police, elle est aussi le reflet aussi d'une gestion déficiente sur bien des aspects. L'application très généreuse, mais aussi irrégulière, des règles sur le temps de travail est une première source d'inefficacités.

Le protocole en vigueur depuis décembre 2001 qui fixe un temps annuel de travail à 1552 heures, contre 1607 heures dans la fonction publique territoriale, constitue pour la Cour des comptes une « irrégularité manifeste » dont le coût annuel est estimé à 74 millions

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

d'euros.

Le taux d'absentéisme contribue à expliquer une partie de la hausse des effectifs, ainsi que certains dysfonctionnements dans le service rendu aux Parisiens. Comme les arrêts de travail, c'est aussi un signe d'un mal-être au travail.

L'administration reste organisée selon des principes datés. Elle est fragmentée en 19 directions, une inspection générale, un secrétariat général, sans compter de nombreux satellites. La transversalité entre les directions est faible, ce qui explique certains dysfonctionnements parfois graves constatés ces dernières années, notamment en matière de gestion de l'espace public.

La Cour des comptes relève également le « rôle du secrétariat général, différent de celui des directions générales des services ». Enfin, les fonctions ressources sont gérées de façon extrêmement dispersées.

Par ailleurs, les agents de la Ville de Paris sont régis par un statut qualifié par le référé de la Cour des comptes du 22 mars 2018 de « cadre complexe, peu accessible, peu transparent ». Pour la Cour des comptes, ce cadre juridique « favorise la commission d'irrégularités ». Ce statut particulier est également facteur de complexité interne avec un nombre élevé d'échelons hiérarchiques et de statuts d'emplois fonctionnels qui n'existent pas dans les autres collectivités.

B/ Propositions :

« Je mettrai en œuvre les recommandations de la Cour des comptes sur le temps de travail et sur le statut des agents de la Ville de Paris. Je le ferai dans le cadre d'un dialogue social respectueux et approfondi avec les agents et leurs organisations représentatives, et j'en profiterai pour mettre en place des passerelles statutaires avec les collectivités voisines de Paris, dans la perspective du Nouveau Paris que je souhaite construire.

J'appliquerai la loi en matière de temps de travail dans les services de la Ville, pour atteindre les 1 607 heures travaillées pour un temps plein dès la fin de l'année 2021.

Dans une perspective métropolitaine, je rendrai le statut des agents de la Ville de Paris plus accessible, plus simple, plus clair, plus transparent, **et je favoriserai les passerelles avec les autres fonctions publiques : fonction publique d'État, fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale.**

Dans cette même perspective, j'étudierai une mutualisation de certaines fonctions avec le **Centre interdépartemental de gestion de la Fonction publique territoriale Petite couronne**, offrant ainsi de nouvelles opportunités d'emploi aux agents parisiens.

Je créerai une **véritable direction générale des services**, en lieu et place du secrétariat général, et je mettrai en place une organisation par grands métiers, chacun animé par un

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

DGA.

J'engagerai une refonte des directions de la Ville et des satellites, pour favoriser la lisibilité de l'organisation et mieux prendre en compte les grandes priorités des Parisiens. Je créerai notamment un pôle espace public, sous la responsabilité d'un directeur général adjoint qui disposera de l'autorité hiérarchique pour favoriser la transversalité parmi les directions de ce pôle (voirie, espaces verts, propreté, urbanisme).

Je dépolitiserai les nominations des directeurs en procédant à une sélection par un comité ouvert à un ou plusieurs membres extérieurs

J'engagerai un mouvement puissant de déconcentration de l'administration, en expérimentant la **délégation de certains services de la Ville aux Conseils d'arrondissements volontaires, et en rapprochant les périmètres des circonscriptions d'action des directions opérationnelles du périmètre des arrondissements**. Je confierai notamment la responsabilité hiérarchique du nettoyage aux Maires d'arrondissement, dans le cadre d'un contrat d'objectif et de moyen avec la Mairie centrale.

Comme dans toute organisation de grande taille, je responsabiliserai les directions en décentralisant la gestion de la masse salariale à leur niveau : elles pourront gérer leur recrutements sous réserve de respecter un plafond budgétaire semestriel et un plafond d'emploi.

Employeur public, la Ville de Paris doit offrir à ses agents des conditions de travail leur permettant d'assurer leur mission au service des Parisiens. Maire de Paris, je porterai la vision d'une collectivité respectueuse de ses agents, gage d'un service public de qualité.

Je mettrai l'accent sur la formation, à une époque de changements rapides en réinvestissant une partie des économies liées à l'automatisation de certaines tâches, lié à l'utilisation de l'intelligence artificielle, dans la formation des agents.

J'accompagnerai les secondes parties de carrières en créant une « école des secondes parties de carrière » pour réduire le taux d'absentéisme de certains corps.

Je développerai les possibilités de télétravailler pour les agents qui le peuvent et le souhaitent, avec un objectif à terme d'un poste télétravaillé sur deux postes télétravaillables. Aujourd'hui, moins de 2000 agents peuvent télétravailler alors que 22000 postes seraient potentiellement télétravaillables. En passant à 10 000 postes télétravaillables, j'ambitionne de quintupler le nombre de postes ouverts au télétravail.

Je favoriserai les possibilités de mobilité professionnelle entre directions au sein de la Ville de Paris. Je favoriserai l'innovation au sein de l'administration en créant le statut « d'intrapreneur de StartUp de la Ville de Paris », à l'image du statut d'intrapreneur de StartUp d'Etat. L'intrapreneur est le patron d'une «entreprise» au sein de l'administration : comme un entrepreneur de StartUp, il bénéficie d'une grande liberté pour développer une solution

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

innovante qui peut permettre de résoudre une difficulté (lenteur, manque d'informations) : l'agent, soutenu par son administration, peut consacrer une partie de son temps de travail à ce projet. Il est accompagné au sein d'un incubateur : je créerai à cet effet un laboratoire d'innovation démocratique, dans l'Île de la Cité, qui rassemblera des intrapreneurs et des entrepreneurs d'intérêt général.

J'engagerai l'acquisition de matériels permettant aux agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions, notamment des dispositifs d'assistance physique pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques.

Je respecterai l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap en favorisant l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et en renouvelant la convention avec le FIPHFP.

Je veillerai à mieux loger les agents de la Ville de Paris en augmentant le contingent de logements sociaux de la Ville de Paris, que ce soit en incitant les bailleurs sociaux à construire en première couronne, grâce à la garantie des emprunts, ou par le biais du conventionnement et de la préemption à Paris.

Comment comptez-vous améliorer l'accueil et l'orientation de tous les Parisiens vers les services publics notamment à travers le développement des maisons de service au public ?

Je souhaite créer une trentaine de Maisons des solidarités, en regroupant les services sociaux de la Ville et les services du CASVP. J'examinerai attentivement la possibilité d'obtenir pour ces Maisons des solidarités le label de Maisons de service au public, en y accueillant par exemple des services ou des permanences de Pôle emploi ou de la CAF de Paris.

Quelles missions de service public identifiez-vous comme prioritaires à Paris et avec quels moyens comptez-vous assurer ces missions ?

Je souhaite créer une trentaine de Maisons des solidarités, en regroupant les services sociaux de la Ville et les services du CASVP. J'examinerai attentivement la possibilité d'obtenir pour ces Maisons des solidarités le label de Maisons de service au public, en y accueillant par exemple des services ou des permanences de Pôle emploi ou de la CAF de Paris.

La Ville de Paris a des compétences que la loi lui confère. Elle doit les assumer pleinement. Je ne me satisfais pas, notamment, qu'elle ne réponde à ses obligations en matière d'aide sociale à l'enfance. La mise à l'abri des familles avec des enfants de moins de trois ans est sa responsabilité exclusive : pourtant, 700 enfants dormaient à la rue à Paris, le 20 novembre dernier, lors du trentième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Je souhaite également m'appuyer pleinement sur la révolution du numérique pour proposer un service public à la fois amélioré et modernisé aux Parisiens. Je créerai une **Fabrique civique** sur l'Île-de-la-Cité pour mettre en relation les citoyens, les administrations et le secteur du numérique afin d'améliorer le service public, et de créer de nouveaux services pour les Parisiens.

Comment comptez-vous renforcer la sécurité des Parisiens et des Parisiennes ?

Je veux créer une véritable police municipale. La police municipale que je veux mettre en place sera une police du quotidien et de proximité. Elle participera à la sécurisation des rues, des places, des espaces verts. Une police qui patrouillera à pied et à vélo, pour échanger avec les habitants, les commerçants, pour connaître leurs difficultés, pour assurer la sécurité et la tranquillité au quotidien. Cette police travaillera également en lien étroits avec la police nationale, ce qui se matérialisera par des patrouilles mixtes, par des interventions conjointes, par la proximité physique des implantations.

Cette police municipale verra le jour avec 4500 agents formés, soit 1000 agents de plus que les effectifs actuels de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.

Davantage d'agents sur le terrain, un effort de recrutement et de formation exceptionnel, une présence au quotidien qui rassure pour assurer la sécurité des Parisiens et apaiser l'espace public.

Comment envisagez-vous l'accès de la santé pour tous dans Paris ? Plus précisément, considérant la crise que vivent les services d'urgence à l'hôpital, comptez-vous développer les maisons de santé et centres de maisons médicales de garde pour accueillir et prendre en charge tous les publics ?

Lutter contre les déserts médicaux, proposer des soins de proximité : dix centres de santé polyvalents supplémentaires pour les Parisiennes et les Parisiens

Notre ville compte de moins en moins de médecins : elle a perdu 25 % de ses effectifs entre 2012 et 2017. Le Nord Est de Paris dans sa globalité, et non plus seulement quelques quartiers, est devenu un désert médical. Plusieurs quartiers des XIII, XIV et XX arrondissements sont également dans ce cas.

Actuellement, il n'existe que 5 centres de santé polyvalents. Ces centres sont mal répartis (3^e, 5^e, 13^e, 14^e et 18^e) et 2 centres dentaires (13^e et 18^e), ne sont ouverts que de 8h30 à 17h, et n'ont pas de lien avec l'AP-HP.

Nous créerons de nouveaux centres de santé polyvalents connectés pour former un réseau de soins de proximité dans tout Paris. Les Parisiens pourront consulter des médecins généralistes, pédiatres, gériatres, sages-femmes, infirmières diplômées d'État, infirmières de pratique avancée, dentistes et certains médecins spécialistes au tarif secteur 1 avec tiers

payant.

Ces centres seront tous accessibles aux personnes en situation de handicap et proposeront également des plages de consultations sans rendez-vous pour assurer un lien avec l'hôpital sur les consultations non programmées.

Nous élargirons les horaires d'ouverture et en ferons des maisons connectées (télémédecine, prise de rendez-vous par internet, transfert possible des examens réalisés aux hôpitaux via le dossier médical partagé).

Mettre en place la comptabilité de leurs logiciels d'aides à la prescription avec ceux de l'APHP permettra de favoriser la circulation des examens complémentaires et éviter les doublons.

Le salariat, dans ces centres municipaux de santé pluridisciplinaires, peut permettre de répondre aux aspirations d'une partie des jeunes médecins, notamment des jeunes parents.

La reconnaissance comme centre de santé par l'ARS permettra à la Ville de percevoir le montant des actes. Nous étudierons toutes les pistes permettant d'optimiser les sources de recette, sur du rapport IGAS 2013 « Les centres de santé : situation économique et place dans l'offre de soins de demain », afin que la création de ces dix nouveaux centres engendre la charge la plus faible possible pour la collectivité.

Nous accompagnerons également les structures proposant une alternative à l'hospitalisation, notamment la HAD (hospitalisation à domicile) et les structures d'aides aux personnes pour les soins légers. Nous encouragerons le développement de la livraison de médicaments et dispositifs de soins à domicile.

2 - Développer les maisons médicales de garde pour diviser par deux le temps d'attente aux urgences

Nous travaillerons en partenariat avec les services d'urgences, les médecins libéraux et l'assurance maladie pour en ouvrir davantage et étendre les horaires d'ouverture le soir et le week-end. Elles seront connectées également avec les centres de santé polyvalents et permettront de désengorger les services d'urgence hospitaliers.

Nous poursuivrons par ailleurs l'installation des défibrillateurs dans l'espace public et expérimenterons l'utilisation de drones médicaux capables d'amener un défibrillateur au plus près d'un patient victime d'un arrêt cardiaque.

Concernant les services publics, prenez-vous l'engagement de défendre la proposition systématique d'accompagnement humain lors de procédures dématérialisées, pour vos services publics comme pour ceux relevant de l'Etat ?

Je prends cet engagement.

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Comment envisagez-vous vos relations avec les autres autorités organisatrices dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Paris ?

Le dernier agrandissement de Paris date de 1860. Pour construire le Paris de 2030, pour répondre efficacement aux problèmes que rencontre Paris, que ce soit en matière d'environnement, de transport ou de logement, Paris doit renouer avec son histoire et s'agrandir. Au cours des dernières années, au contraire, Paris s'est recroquevillée sur elle-même et la Métropole n'a pas réussi à prendre son envol.

C'est à l'échelle du Nouveau Paris, constitué de Paris et des 22 communes qui l'entourent, que je souhaite traiter la question du logement. Paris est déjà une des villes les plus denses d'Europe. La résolution du problème du logement passe par un choc d'offre à la bonne échelle : celle du Nouveau Paris.

Ce destin commun, nous pouvons et nous devons le construire. Il ne s'est passé que six ans entre la création de la communauté européenne du charbon et de l'acier et la signature du traité de Rome : c'est le temps d'un mandat. Pour préparer l'agrandissement de Paris, pour que la qualité de la vie soit la même des deux côtés du périphérique, nous devons investir et faire preuve d'audace.

Je proposerai aux communes voisines de Paris un Pacte métropolitain. Dans ce cadre, un **schéma d'aménagement du Nouveau Paris** nous permettra de définir ensemble la localisation la plus cohérente des grands équipements. **Paris contribuera à ce plan d'investissement à hauteur de 50 millions d'euros par an.**

Pour construire avec les communes voisines et leurs habitants le chemin qui nous mènera au Nouveau Paris, **je réunirai, dès le lendemain de l'élection, une convention avec les communes limitrophes de Paris et avec les arrondissements parisiens.** Cette convention permettra de proposer au législateur à la fois une simplification du lien entre Paris et les communes voisines et un meilleur partage des compétences entre Paris et ses arrondissements.

Pour les communes qui ne souhaiteront pas intégrer le Nouveau Paris de plein droit, il faudra permettre à Paris, comme à toutes les autres communes françaises, d'exercer une partie de ses compétences en commun avec ses voisines, notamment l'urbanisme, au travers **d'un plan local d'urbanisme intercommunal.**

Que comptez-vous défendre durant toute la période d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques ?

Je souhaite faire des Jeux Olympiques un levier au service des habitants de Paris, et du Nouveau Paris dans une perspective de développement harmonieux, au service de tous. Avec le village olympique à Saint-Denis, à l'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen, avec la cérémonie de clôture et d'ouverture des Jeux au Stade de France à St Denis, où se dérouleront aussi les compétitions d'athlétisme, et la piscine olympique construite à proximité, ces jeux seront

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

une image du Nouveau Paris que je veux construire, non seulement au niveau du sport, mais dans tous les domaines.

Les Jeux Olympiques sont une fête que nous préparerons avec les Parisiens pour qu'ils y participent pleinement.

Ils seront une occasion unique pour promouvoir le sport pour la santé en particulier pour les jeunes adultes, et la pérennisation des installations pour les étudiants.

Comment comptez-vous répondre à la concurrence économique menée par les autres mégapoles ?

Paris doit demeurer une des villes les plus attractives du monde. Je souhaite qu'elle devienne la ville la plus attractive d'Europe.

Améliorer la qualité de la vie des Parisiens, rendre les rues propres et sûres, faciliter les déplacements, étendre les horaires des services publics pour les adapter au rythme de vie des Parisiens, lutter contre le bruit et la pollution, tout cela doit contribuer à rendre à nouveau Paris attirante, dans le monde entier. Ces facteurs sont aujourd'hui déterminants pour l'implantation des plus grandes entreprises, et notamment celles des secteurs les plus innovants. L'ensemble du projet municipal y contribuera.

Paris doit devenir la ville symbole de l'entrepreneuriat en Europe en alliant incubateurs, accélérateurs, nouveaux espaces de travail, décloisonnement entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche, bienveillance de la part d'une administration qui cherchera à faciliter les démarches des entreprises. Et je suis persuadé que Paris peut également être, grâce à une qualité de vie retrouvée, grâce à des services publics de grande qualité, une ville où il sera à nouveau possible de s'épanouir personnellement et professionnellement.

Ces dernières années, les chefs d'entreprise ont eu trop souvent le sentiment que les décisions les plus importantes de la Mairie étaient prises, non seulement sans eux, mais sans même qu'ils aient été consultés. Je crois pour ma part, bien au contraire, qu'il est fécond et utile de s'entourer de chefs d'entreprises, à même de conseiller sur toutes les thématiques liées à l'attractivité, au développement économique, et à l'innovation.

Ce décloisonnement, c'est ce que j'ai mis en œuvre lorsque j'ai dirigé l'institut Henri Poincaré en faisant entrer des chefs d'entreprise au conseil d'administration. C'est aussi celui que j'ai pratiqué en entrant au conseil scientifique de plusieurs entreprises françaises de dimension internationale.

Je créerai donc un conseil de l'attractivité et de l'innovation, composé d'une vingtaine de chefs d'entreprises, pour favoriser ce décloisonnement.

Le rôle de ce conseil sera de proposer des solutions pour renforcer l'attractivité de Paris et en faire la meilleure ville pour entreprendre en Europe et conseiller le maire sur tous les grands enjeux liés à l'économie, à l'attractivité et aux capacités d'innovation de Paris.

Ce conseil participera également à l'élaboration de la **stratégie économique pour Paris**, qui donne aux investisseurs et aux entreprises une nécessaire vision de long terme. Il n'est pas concevable que Paris ait établi un schéma pour son développement touristique, mais pas pour sa stratégie économique. Ce sera donc fait, comme à Londres, New-York,

Réponse de M. Cédric Villani à l'adresse de la CFDT Paris.

Toronto, Séoul, pour ne citer que quelques métropoles mondiales avec lesquelles nous sommes en concurrence, en lien avec les entreprises et leurs représentants, mais aussi avec les villes voisines et la Région.

Quel projet porterez-vous pour faire rayonner Paris comme place forte de défense des droits et libertés fondamentales à l'international ?

Paris doit se montrer exemplaire, en matière de coopération déconcentrée, être une ville accueillante et ouverte à ceux qui subissent des persécutions et qui luttent pour la liberté, et aider notamment les réfugiés à construire une nouvelle vie à Paris.

Mais Paris peut aussi être un haut lieu de la réflexion en matière de droits et libertés fondamentales, et la Ville peut et doit y aider, en défendant et en soutenant la création d'une chaire dédiée aux droits de l'homme à Paris.